

Press Book



**FÊTE
DU VIN
NOUVEAU**
pressier



44ème

4-5-6 mai '18

Table des matières

HISTORIQUE	- 3 -
PRESENTATION DU VILLAGE	- 4 -
COMITE FVN	- 5 -
SOCIETES AFFILIEES	- 5 -
CORTEGE.....	- 6 -
ANIMATION - PROGRAMME	- 7 -
STATISTIQUES.....	- 8 -
SECURITE	- 8 -
BUDGET	- 8 -
SPONSORING	- 10 -
CONCLUSION.....	- 10 -
STATUTS.....	- 11 -



HISTORIQUE

Tout commence en... 1879 ! Oui, il y a plus de 135 ans... On célèbre cette année-là une dernière messe dans la vieille Chapelle du Rosaire (construite en 1608), qui doit être démolie. En 1879, une nouvelle église est consacrée. Depuis cette date, la Jeunesse du village commémore l'événement, chaque premier dimanche de mai, par l'organisation d'une course aux œufs!



Traditionnelle course aux œufs du dimanche

Près d'un siècle plus tard, en 1974, Henri Berger, président de la commune de Cressier, émet le vœu d'organiser une grande fête villageoise. Il charge Bernard Meylan, alors président de l'Association de développement de Cressier (ADC), de plancher sur la création d'une fête des vendanges dans le village.

Oui, mais voilà... Les deux hommes se rendent vite compte que vendanges = automne et, qu'à cette période-là, le calendrier est déjà trop riche en fêtes de toutes sortes.

On décide donc de changer d'optique. La fête que Cressier mérite devra garder une relation étroite avec la vigne et les grands vins du village, mais à une autre date. C'est alors que l'étincelle jaillit... Et que l'on pense à cette société de Jeunesse qui organise une fête nommée « La Dédicace » chaque 1er dimanche de mai.

On cogite. Quelle fête organiser en mai en relation avec la vigne ? Certains avancent que c'est l'époque des premiers travaux de feuilles, mais d'autres – et ce sont eux qui emportent le prix de l'idée de l'année – s'exclament :

« Le vin est mûr, il faut le tirer et, évidemment, le déguster ! »

Reste à convaincre la Jeunesse qu'elle partage "sa" fête et à persuader les diverses sociétés du village de tenir un stand ou une « guinguette » pendant 3 jours...

Après diverses négociations, la 1^{ère} Fête du Vin Nouveau a lieu les 2, 3 et 4 mai 1975. Ça fait plus de 40 ans que ça dure, sans interruption, pour le plus grand plaisir des petits et des grands !



PRESENTATION DU VILLAGE

Cressier est habité par 1900 Cressiacoises et Cressiacois. D'heureux citoyens qui ont jumelé leur commune à la municipalité alsacienne de Fegersheim-Ohnheim, située à 12 km au sud de Strasbourg.

Les armoiries communales sont :
Coupé d'or au pal de gueules chargé de trois chevrons d'argent et d'azur à un C d'argent.



Cressier, village viticole, est solidement installé dans le cœur de l'Entre-deux-Lacs, au bord du canal de la Thielle, qui relie les lacs de Neuchâtel et de Bienne. Niché au cœur des vignes, Cressier s'étend jusque sur les contreforts de la montagne de Chaumont.



COMITE FVN

Tous bénévoles, les membres du comité préparent la FVN durant 12 mois :

Président
B. Monnet
Gérant Manager

Sécurité
S. Jendly
Assistante socio-éducative

Animations
A.-C. Huguenin
Enseignante

S. Jendly
Assistante socio-éducative

Secrétariat
M. Rossier
Assistante RH

Infrastructures
L. Vogt
Doctorante en biologie

Vice-Président
Finances et comptabilité
B. Pellaton
Economiste d'entreprise

Boissons
J.-C. Vacher
Economiste

Médias
A. Genier
Responsable logistique



En plus, nous comptons plusieurs « consultants » aux postes de webmaster et réseaux sociaux, préposé au cortège, aux groupes musicaux, concepteur programme, délégué au char du comité, aux confréries, soutiens divers.

SOCIETES AFFILIEES

Une quinzaine de sociétés dynamiques contribuent à la Fête du Vin Nouveau :

Amicale de la Raisse	Fanfare l'Espérance
Amicale du Tonne-pompe	Jeunesse de Cressier
Association pour le développement de Cressier	La Bocciofila
Badminton-Club de Cressier	Paroisse catholique de Cressier
Crèche Tartine et chocolat	Paroisse protestante
Ecole de Cressier	Tennis Club Cressier-Cornaux
Ecole du Landeron	Volleyball-club E2L
Encaveurs de Cressier	



CORTEGE

Un des moments phares de la FVN est incontestablement le grand cortège du samedi après-midi. Une trentaine de groupes se succèdent, représentant environ 500 personnes !

Nombreuses sont les sociétés qui gratifient le grand public d'animations débordantes d'imagination, notamment grâce à des chars imaginés et façonnés pendant plusieurs mois.

Chaque année le comité propose un thème de fête que les sociétés utilisent pour décorer leurs guinguettes. Thème qui est également source d'inspiration pour le cortège. Ce moment fait aussi la fierté des classes de l'école primaire qui confectionnent une panoplie impressionnante de costumes pour l'occasion.

Plusieurs fanfares et guggenmusiks en provenance de toute la Suisse contribuent à la variété du cortège. Sans oublier les encaveurs de Cressier qui proposent leurs nectars au public qui se masse le long du parcours.



ANIMATION - PROGRAMME

Un programme de fête est imprimé et tiré à 13'000 exemplaires. Tous les ménages des villages situés entre La Neuveville et Hauterive, ainsi que ceux du plateau de Diesse, sans oublier Gals, Erlach et Cudrefin le reçoivent. 5000 flyers "cartes postales" et 400 affiches sont également tirées.

Une conférence de presse est organisée une dizaine de jours avant la manifestation. Des publicités sont diffusées sur les ondes et les écrans des médias régionaux.

L'atout numéro 1 de la Fête du Vin Nouveau de Cressier est la convivialité. Mais nous comptons aussi sur :

- ★ Les caves ouvertes chez nos encaveurs
- ★ 8 à 10 fanfares ou guggenmusiks
- ★ Une cérémonie d'ouverture VIP – sponsors
- ★ Une course aux œufs depuis 1879
- ★ Un cortège avec 500 participants
- ★ Jamais 2 stands avec la même nourriture
- ★ Une place des forains
- ★ Des concerts apéritifs
- ★ Des animations spéciales
- ★ Un concours de dégustation au Caveau de l'E2L
- ★ Des groupes musicaux dans les stands
- ★ Une verrée d'ouverture pour tous
- ★ Un spectacle pour enfants gratuit
- ★ Une grande tombola
- ★ 20 guinguettes
- ★ Des balades avec animaux pour les enfants
- ★ Un guggenmusik show
- ★ Des démonstrations - spectacles
- ★ Diverses animations pour les enfants



STATISTIQUES

La fréquentation varie évidemment en fonction de la météo, mais on l'estime les bonnes années à 25'000 personnes sur les trois jours. Le chiffre d'affaires de la fête avoisine alors les CHF 250'000.-!

Consommations

En 2017, il s'est consommé 9'540 litres de boissons, dont :

3'970 l. de minérales	2'850 l. de bière
1'940 l. de vins	780 l. de divers alcools

Pour le vin, la répartition était la suivante :

Ceil-de-perdrix 425 l.	Vin blanc 933 l.	Vin rouge 582 l.
------------------------	------------------	------------------

SECURITE

Le comité porte une attention toute particulière à ce point. Depuis plusieurs années, un service de bus « Noctambus » est organisé pendant les deux nuits de la fête entre La Neuveville et Neuchâtel et également pour le plateau de Diesse. Une prévention des accidents indispensable à une telle manifestation. La gare CFF de Cressier ne se situe qu'à deux minutes du cœur de la fête.

Une rencontre a lieu chaque année, avant la fête, avec l'administration de la commune, la police, le service du feu et la protection civile. Le comité engage une agence de sécurité afin de prévenir les « débordements ».

Les sociétés sont informées et posent des affiches sur la prévention du débit d'alcool aux jeunes. Les stands sont contrôlés officiellement au niveau de l'électricité et un extincteur fait partie de leur matériel obligatoire. Le laboratoire cantonal procède à des contrôles de l'hygiène et du stockage des marchandises. Des normes sonores correctes sont attribuées et... contrôlées. Un service de Samaritains est organisé durant les 3 jours.

BUDGET

La Fête du Vin Nouveau de Cressier tourne principalement grâce au produit des ventes des sociétés du village. Le comité prélève une taxe sur toutes les recettes réalisées par la vente de boissons. Ce droit de bouchon correspond à environ 65% des rentrées de la FVN. Cette taxe correspond à un pourcentage du prix d'achat, soit 30% sur le vin, 30% sur les minérales, 45% sur la bière, 45% sur les mousseux et 55% sur l'alcool fort.

Les vigneronns du village offrent du raisin à la fête, un raisin qui est assemblé dans une cave (système de tournus entre les encaveurs) afin d'élaborer un vin non-filtré qui sera vendu par les sociétés locales en qualité de vin de soutien. L'étiquette de ce vin de fête vendu dans des bouteilles 50 cl est une réplique de l'affiche officielle.



BUDGET 2018

Dépenses

Guggenmusik	4'000.00
Fanfares	3'000.00
Animations globales	7'000.00
Cortège	4'000.00
Décoration des stands	1'000.00
Tentes - Sono – WC	4'800.00
Comité – Divers	5'500.00
Patentes – Taxes – Assurances	3'000.00
Sécurité - Secouristes	10'500.00
Vin de fête - Matériel de fête	10'000.00
Publicité	8'000.00
Electricité	2'000.00
Ristournes	3'000.00
TOTAL DEPENSES	65'800.00

Recettes

Taxes de Stands, matériel	5'000.00
Droit de bouchons	25'000.00
Vin de fête	10'000.00
Tombola	2'000.00
Concours dégustation	500.00
Sponsoring	23'000.00
Merchandising (casquettes)	500.00
TOTAL RECETTES	66'000.00

RESULTAT	200.00
-----------------	---------------



SPONSORING

La Fête du Vin Nouveau de Cressier vous offre une palette de possibilités de soutien large et variée. Du sponsoring à la carte, adapté à vos envies :

- Annonce (90X40 – niveau de gris) dans le programme (13'000 ex.) CHF 150.-
Tous-ménages sur Cressier – Cornaux – Hauterive –
Le Landeron – Marin - St.-Blaise - Wavre – Thielle – La Neuveville –
Enges – Lignièrès – Prêles – Nods – Diesse – Gals – Erlach et Cudrefin
(Le comité se réserve le droit de modifier la liste précitée
en y ajoutant des communes supplémentaires).
- Banderole publicitaire CHF 200.-
- Flyers format carte postale, tirage 5000 ex. CHF 200.-
Annonces (38 x 105) (limité !!!)
- Sponsoriser un groupe musical, attractions, sécurité, ... dès CHF 350.-
(avec mention sur programme de votre raison sociale et annonce sonore dans la fête)
- Soutien en prestations ou marchandises possible
- Possibilité de défiler au cortège à discuter
- A votre écoute pour d'autres propositions !

Tout sponsor à 150.- et plus : invitation à l'apéritif d'ouverture VIP du vendredi soir

Sponsors à + de 500.- : mention texto sur site internet avec lien

Sponsors à + de 1200.- : logo en 1^{ère} page du site internet avec lien + logo sur affiches, flyers

CONCLUSION

Un des défis de la vie d'aujourd'hui, c'est de motiver les bénévoles ! Clubs, associations, religions, partis politiques, tous peinent à trouver un nombre suffisant de personnes prêtes à donner un coup de main. Le nombre de "YA-KA", lui, est en perpétuelle augmentation...

A Cressier, heureusement, nous pouvons encore compter sur une belle motivation des membres de nos sociétés locales. Mais pour combien de temps ?

Merci à vous de soutenir ceux qui s'engagent. Des villages comme le nôtre ont plus que jamais besoin de vous. Afin de perpétuer leurs traditions, tout en leur donnant la touche de modernisme nécessaire.

Nous vous remercions sincèrement de nous donner l'envie de continuer à œuvrer pour tous !



STATUTS

Fête du Vin Nouveau - Cressier

Art. 1 - Constitution

Sous la dénomination "Fête du Vin Nouveau", il est constitué, par les présents statuts, une association organisée corporativement conformément aux articles 60 et suivants du Code Civil.

Art. 2 - But

L'objet de l'association est :

- a) de grouper toutes les sociétés locales de Cressier ;
- b) de maintenir entre ses membres un contact amical et des sentiments réciproques d'entraide morale;
- c) de promouvoir et d'organiser la fête villageoise du premier dimanche de mai.

Art. 3 - Siège

Le siège de l'association est à Cressier.

Art. 4 - Durée

La durée de l'association est illimitée.

Art. 5 - Membres

Peuvent devenir membres de l'association :

- a) les sociétés étant membre de l'Association des Sociétés Locales de Cressier ;
- b) Le comité Fête du Vin Nouveau a la possibilité d'accepter des sociétés ou groupements externes à buts non lucratifs.

Art. 6 - Organisation

Les organes de l'association sont :

- a) l'Assemblée générale
- b) le Comité
- c) les contrôleurs des comptes

Art. 7 - Assemblée générale

L'Assemblée générale est le pouvoir suprême de l'association. Elle est convoquée par le Comité au moins dix jours à l'avance. Elle est valablement constituée que si les deux-tiers des membres sont présents. L'Assemblée générale est convoquée une fois par an, dans les trois mois suivant la fête.

Art. 8 - Compétences

Les compétences de l'Assemblée générale sont les suivantes :

- a) elle nomme le Comité et les contrôleurs des comptes;
- b) elle se prononce sur la gestion et les comptes du Comité;



- c) elle se prononce sur la modification des statuts et la dissolution de l'association;
- d) elle se prononce sur toutes questions que le Comité juge à propos de lui soumettre.

Chaque membre a droit à une voix. Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents. Aucune décision ne peut être prise sur un objet ne figurant pas à l'ordre du jour.

Art. 9 - Comité

Le Comité est composé de cinq à sept membres.

Il peut nommer des consultants et auxiliaires.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents.

Le président est nommé par l'Assemblée générale pour une période d'une année, ainsi que le Comité qui constitue lui-même son Bureau. Les membres sortant de charge sont immédiatement rééligibles.

Art. 10 - Compétences

Le Comité dirige les affaires de l'association et la représente vis-à-vis des tiers.

Il dispose des pouvoirs les plus étendus dans les limites de la loi et des statuts.

Il convoque les Assemblées générales, dont il arrête les ordres du jour.

L'association est valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature du président ou par la signature collective du vice-président et d'un autre membre du comité.

Art. 11 - Contrôleurs des comptes

Les comptes de l'association sont contrôlés chaque année par deux commissaires chargés de rapporter sur cet objet à l'Assemblée générale. Le rapport des vérificateurs des comptes doit être établi par écrit et signé.

Art. 12 - Finances

La couverture des dépenses de l'association est assurée par :

- a) les droits de "bouchon" découlant des ventes de la fête ;
- b) des legs et dons;
- c) tous autres moyens.

Art. 13 - Comptes

Les dettes de l'association ne sont garanties que par l'avoir social. Les membres ne sont pas personnellement responsables. Par contre, ils n'ont aucun droit à l'avoir social. Une réserve est cependant faite en cas de liquidation de la société.

L'exercice est clôturé le 10 juin de chaque année.

Art. 14 - Démissions, radiations

Toute démission peut être formulée par écrit au Comité.

Sur préavis du Comité et à la majorité des trois quarts des membres présents, l'Assemblée générale peut prononcer l'exclusion :

- a) de tout membre dont la conduite est susceptible de nuire à l'association et de porter atteinte à son honneur;
- b) de tout membre en retard de plus d'une année dans le paiement de sa cotisation.



Art. 15 - Dissolution, liquidation

L'association ne pourra être dissoute que si une majorité des trois quarts des membres inscrits le décide en Assemblée générale. Dans ce cas, le Comité est compétent pour liquider l'association, réaliser l'actif et payer le passif. L'Assemblée générale décidera alors de l'attribution du capital restant.

Les présents statuts ont été adoptés en Assemblée Générale extraordinaire, tenue à Cressier, le 27 janvier 2010, ils remplacent et annulent les statuts constitutifs de 1974 et revus en 2004.

Le Président	La Vice-présidente	La Secrétaire	Le Caissier
Ch. Fellmann	S. Toussenet	L. Ecoffey	O. Neipp

